



Règlement intérieur de l'école Saint-Joseph Année 2023 - 2024

Prenez le temps de lire ce règlement avec votre (ou vos) enfant(s).

HORAIRES : Lundi-mardi-jeudi-vendredi 8h40 - 12h10 et 13h35 - 16h20

Ouverture du portail 10 minutes avant le début de classe.

Les enfants sont sous la responsabilité de l'école, dès qu'ils sont dans l'enceinte de l'établissement.

ENTREES ET SORTIES :

Le matin : Les élèves sont accueillis dans leur classe.

En maternelle, ils doivent être accompagnés jusqu'à l'entrée de leur classe. Les élèves du CP au CM2 vont seuls jusqu'à leur classe.

Un adulte est présent au petit portail pour assurer la sécurité. Une ASEM accueille les élèves prenant le car.

Sur temps scolaire : Les portails sont fermés à clé sur temps de classe. Un interphone est à votre disposition pour récupérer votre enfant sur temps scolaire. Veillez à ne pas refermer le portail le temps de récupérer votre enfant.

Le midi : Les parents récupèrent leurs enfants sur le trottoir devant le petit portail.

Le soir : Les élèves d'élémentaire pouvant sortir seuls de l'école présentent leur carte de sortie. Les autres, se rassemblent par classe dans la cour en attendant l'adulte qui vient les chercher par le grand portail.

RETARD - ABSENCE :

Tous les cours et activités sont obligatoires.

Pour une absence injustifiée, le travail n'est pas rattrapé en classe. A partir de 4 demi-journées d'absence non justifiées par mois, l'inspection académique sera avisée.

Toute absence est à signaler à l'école, par téléphone ou mail avant le début de la classe.

Au retour, l'enfant apportera un bulletin d'absence.

Matériel personnel : Pour éviter des pertes ou des vols, il est interdit d'apporter à l'école argent de poche, objets de valeur, téléphone portable, montres connectées, jeux, ...

Cahier de correspondance : Il sera vérifié tous les soirs par les parents. Tout mot écrit ou collé devra être lu et signé par les parents. Une étiquette « Message » est apposée sur la couverture du cahier de correspondance. Pensez à l'utiliser lorsque vous écrivez un mot.

Changement de situation : Signaler à l'école tout changement (adresse, lieu de travail, numéro de téléphone, situation familiale,...)

Devoirs : Du CP au CM2, les parents veillent à ce que les devoirs du soir soient faits.

Aide Pédagogique Complémentaire (APC) : Les enfants concernés par cette aide sont prévenus par le cahier de correspondance. Elle a lieu le lundi soir de 16h20 à 17h20.

Relations - Politesse - Langage :

- La vie de groupe exige d'être attentif aux personnes. Les relations entre les membres de la communauté éducative (enseignants, personnel de service, parents, élèves, intervenants) sont basées sur le respect. Chacun surveille son langage et ses attitudes.
- Les familles qui désirent rencontrer la directrice ou les enseignantes peuvent prendre rendez-vous par l'intermédiaire du cahier de correspondance ou par mail.
- En cas de différend entre élèves, veuillez en référer d'abord à l'enseignante qui veillera à régler le problème au sein de l'école.
- Chacun respecte le matériel collectif et le bien d'autrui (vêtements, fournitures scolaires, livres, mobilier, plantations, clôture...) et toute détérioration volontaire sera facturée au responsable.
- Pour éviter les pertes, il est important de marquer tout le matériel au nom de l'enfant ainsi que les vêtements.

Santé : Pour les RDV médicaux sur temps scolaire, le parent doit s'assurer que son enfant a bien rejoint sa classe avant de repartir. Ces RDV doivent être pris dans la mesure du possible, hors du temps scolaire.

AUCUN médicament ne doit être dans le cartable des enfants (mise en place d'un PAI en cas de maladie chronique).

Les bonbons sont autorisés lors des anniversaires. En maternelle, les gâteaux faits maison sont interdits.

Sanctions :

Toute faute caractérisée d'indiscipline ou d'impolitesse, tout comportement répréhensible, tout refus répété de travail, tout manquement au règlement intérieur, sont passibles d'une des sanctions suivantes :

- un mot d'excuse, une réparation
- une rencontre avec les parents.
- une exclusion temporaire de l'école lors de manquements répétés.

Merci de veiller au respect de ce règlement

Fait à le.....

Signature de (ou des) élève(s)
(à partir du CP)

Signatures des parents